



Emploi : protégez votre réputation sur le web !

publié le 31/05/2015 - mis à jour le 01/06/2015

Descriptif :

Un article de la [CNIL](#) sur la protection des données personnelles

Candidats à l'emploi : protégez votre réputation sur le web !

35% des recruteurs avouent avoir déjà écarté un candidat suite à des traces négatives trouvées en ligne*. Nos conseils pour garder la maîtrise de votre e-reputation auprès des recruteurs.

1- Réfléchissez à ce que vous publiez et où vous le publiez

Les moteurs de recherche classiques ou des méta-moteurs sont susceptibles de remonter toute sorte de contenus liés à votre nom : un simple commentaire de blog, une pétition en ligne, un post public sur Facebook, un like, un tweet ou même une vidéo/photo postée depuis une application smartphone (Instagram, Vine ...).

2 - Contrôlez régulièrement votre réputation en ligne

Tapez régulièrement votre nom sur un moteur de recherche. Inscrivez-vous sur des services en ligne qui vous alertent dès que votre nom est cité. Et n'hésitez pas à demander à supprimer des contenus gênants en cas de besoin. C'est un droit reconnu par la loi Informatique et libertés !

3- Mettez en avant les contenus qui vous valorisent.

Ne mélangez pas votre vie professionnelle et votre vie privée. Évitez d'inscrire des informations qui pourraient être sensibles ou discriminantes et préférez faire apparaître un profil de réseau social professionnel ou un CV en ligne. Ces outils permettent de mettre davantage en valeur les informations concernant votre vie professionnelle.

4- Restez vigilants en ce qui concerne les « tags ».

Ces légendes de photos où le nom peut apparaître et qui pourraient amener un employeur peu scrupuleux à avoir accès à des images gênantes dans le cadre d'un recrutement. Facebook propose une fonction de gestion des tags qui demande votre accord avant la publication d'une photo vous concernant. Activez-la ! Pour aller plus loin, [nos 10 conseils pour mieux maîtriser la publication de photos](#)

5- Limitez l'accès aux réseaux sociaux que vous utilisez pour communiquer avec vos proches.

Sur Facebook vous pouvez rendre votre profil accessible exclusivement à vos « amis » authentifiés comme tels et demander à cacher ce que vous publiez des utilisateurs que vous ne connaissez pas. Enfin, beaucoup de réseaux sociaux vous proposent de communiquer de manière anonyme. Profitez-en pour utiliser un pseudonyme et un avatar.

* Enquête réalisée par Région Job - 2013

